

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet C4417 - SERRES DU BÉARN sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Chinotte 64370 POMPS.

La référence de votre dossier est A-3-UNNGWH5BWR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/03/2023 à 17h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **90060888600017**

Raison sociale **URBA 433**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

75 ALL WILHELM ROENTGEN

MONTPELL

34000 MONTPELLIER

Signataire

Nom : **MILLIOUD**

Prénom : **ANTOINE**

Qualité : **Président**

Référent

Nom : **LESAFFRE**

Prénom : **Karim**

Fonction : **Coordinateur Urbanisme Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **C4417 - SERRES DU BÉARN**

Description des activités :

Ce dossier de déclaration concerne la construction de postes techniques pour le fonctionnement d'une serre agricole photovoltaïque située au lieu-dit "Chinotte" sur la commune de Poms (84390). Elle sera équipée d'un système de stockage électrochimique visé sous la rubrique n°2925 de la nomenclature des installations classées. L'association d'un système de stockage permet d'assurer à la centrale photovoltaïque un profil d'injection de la production compatible avec la capacité en puissance du point de raccordement électrique au réseau public de distribution. C'est un système de stockage d'énergie certifié dans son ensemble. Il est constitué de différents éléments, conçus pour être installés en extérieur sur une dalle en béton : - Rack Batteries NARADA: 2 containers de stockage métallique d'environ 2.3m de hauteur pour 30 m² au sol, dans lequel est disposé des cellules lithium-ion LFP prismatiques. Ces modules de batterie sont protégés par une enceinte métallique hermétique (IP67) et électriquement isolé (isolation galvanique par convertisseur DC-DC).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Lieu-dit Chinotte

64370 POMPS

X : 412911

Y : 6270749

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 2300 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le dispositif de stockage d'énergie ne génère pas de déchets lors de son exploitation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne souple 120 m3 avec aire d'aspiration**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'architecture technique du dispositif de stockage d'énergie permet de minimiser à la fois la

probabilité et la criticité de ces événements. Par ailleurs, en cas d'incendie cette même architecture permettrait au système de se comporter de manière sécurisée et prévisible pour les groupes d'intervention (les cellules sont enfermées dans des enceintes en acier hermétiques, elles-mêmes disposées dans un cabinet métallique; une conduite d'évacuation permet de diriger de potentiels gaz vers le haut; etc.) En cas d'incendie, la procédure d'intervention est la suivante :
- Détection de l'incendie par le SDIS ou information du SDIS par un tiers - Information de l'exploitant (service de maintenance 7j/7, 365j/an) (NUMERO d'URGENCE 0647127972) - Découplage de la centrale à distance OU - Activation du système d'arrêt d'urgence sur la façade du poste de livraison

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

C4471 - Serres du Béarn - Plan de situation du cadastre - ICPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

C4471 - Serres du Béarn - Plan d'ensemble - ICPE.pdf